

Objet : Mutation du fonds « BRONGNIART AVENIR » - FR0010259358 (part C) - FR0010819284 (part I) - FR0010819300 (part S)

Paris, le 15.10.2012

Madame, Mademoiselle, Monsieur

Vous êtes porteurs de parts du FCP « BRONGNIART AVENIR », dont la société de gestion est CM-CIC ASSET MANAGEMENT et la société de gestion financière par délégation TRANSATLANTIQUE GESTION, et nous vous remercions de votre fidélité.

1 – L’opération :

Afin de suivre les évolutions des marchés d’actions, la Société de gestion a décidé de procéder à la mutation du FCP « BRONGNIART AVENIR », classé « Actions des pays de l’Union Européenne » pour **offrir à sa clientèle un OPCVM permettant de saisir toutes les opportunités de marché.**

Ainsi, plusieurs éléments relatifs à la **politique d’investissement**, au profil de risque et de rendement vont être modifiés sur le fonds « BRONGNIART AVENIR ».

Le fonds change d’indicateur de référence pour passer de 100% DJ STOXX 600 à un indicateur **75% EUROSTOXX MID + 25% STOXX EUROPE MID 200** sur la durée de placement recommandée.

Les références sectorielles prévues antérieurement par la Gestion (telles que l’environnement, l’énergie, la sécurité et la protection, la santé et la prévoyance, les nouvelles technologies liées aux nouveaux modes de consommation et distribution...) sont supprimées **au profit d’une gestion plus large sans répartition sectorielle ou géographique prédéfinie.**

Le Fonds n’investira plus que jusqu’à 10% maximum en autres OPCVM et ne sera plus « fonds de fonds » jusqu’à 50% comme auparavant.

L’agrément de l’Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour cette mutation a été obtenu en date du 19/09/2012.

Les modifications interviendront à partir du 15/10/2012.

Si vous souscrivez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

En revanche, si cette mutation ne vous agréé pas, vous disposez d'un **délai de trois mois** pour demander le rachat sans frais de vos parts à compter la réception de la présente lettre. Au-delà de cette date, le FCP ne facturant pas de commission de rachat, cette possibilité vous sera toujours offerte.

Enfin, si vous n'avez pas d'avis, **nous vous invitons à contacter éventuellement votre conseiller habituel.**

En tout état de cause, nous vous invitons à prendre connaissance du nouveau Document d'Informations Clés pour l'Investisseur joint en annexe.

2 – Les modifications entraînées par l'opération :

Le profil de risque :

Modification du profil de rendement/risque : oui

Augmentation du profil de rendement/risque : non

Augmentation des frais : non

Conformité aux normes européennes :

La société de gestion souhaite soumettre le fonds au régime de la Directive n°2009/65/CE et ainsi le modifier en OPCVM « conforme » à cette Directive Européenne.

La société de gestion publie par conséquent un nouveau Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

Profil de risque et gestion :

Changement de l'indicateur de référence : le fonds « BRONGNIART AVENIR » aura désormais pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à son indicateur de référence 75% EUROSTOXX MID + 25% STOXX EUROPE MID 200 sur la durée de placement recommandée en lieu et place de l'ancien indice de référence constitué de 100% DJ STOXX 600.

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis.

L'indice EURO STOXX MID est un indice de référence boursier calculé comme la moyenne arithmétique pondérée d'un échantillon de valeurs de moyenne capitalisation de la zone euro.

L'indice STOXX EUROPE MID 200 est un indice de référence boursier calculé comme la moyenne arithmétique pondérée de 200 valeurs européennes de moyenne capitalisation.

Gestion :

Le fonds reste néanmoins, avec cet indicateur plus ciblé, classé en « Actions de pays de l'Union Européenne ». Les références sectorielles prévues antérieurement par la Gestion (telles que l'environnement, l'énergie, la sécurité et la protection, la santé et la prévoyance, les nouvelles technologies liées aux nouveaux modes de consommation et distribution...) sont supprimées au profit d'une gestion plus large sans répartition sectorielle ou géographique prédéfinie.

Le Fonds n'investira plus que jusqu'à 10% maximum en autres OPCVM et ne sera plus « fonds de fonds » jusqu'à 50% comme auparavant.

L'exposition au risque de change qui était de 100% maximum auparavant sur des devises hors euro reste à 100% sur les devises de l'Union Européenne mais de 0% à 10% sur les devises hors de l'Union Européenne.

Frais et modalités de fonctionnement : Ces éléments ne sont pas modifiés.

Tableau comparatif des éléments modifiés :

	Avant transformation	Après transformation
Conformité aux normes européennes	OPCVM non conforme respectant les règles d'investissement et d'information de la directive 85/611 CE modifiée	OPCVM conforme aux normes européennes
Classification	Actions des pays de l'Union Européenne	Actions des pays de l'Union Européenne
Objectif de gestion	Cet OPCVM a pour objectif la recherche d'une surperformance par rapport à son indice de référence, l'indice Dow Jones STOXX 600	L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à son indicateur de référence 75% EUROSTOXX MID + 25% STOXX EUROPE MID 200 sur la durée de placement recommandée.
Indicateur de référence	DJ STOXX 600, dividendes non réinvestis	<p>75% EUROSTOXX MID + 25% STOXX EUROPE MID 200 Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis.</p>
Stratégie d'investissement	<p>L'OPCVM étant éligible au PEA, il s'engage à respecter en permanence un investissement minimum de 75% en actions de sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de la Communauté européenne.</p> <p>Le FCP est principalement exposé en actions de grandes ou moyennes capitalisations.</p> <p>La stratégie d'investissement de l'OPCVM est opportuniste et déterminée au moyen d'une analyse fondamentale de sociétés performantes (structure bilancielle, retour sur capitaux propres, cash-flow, qualité des dirigeants...) qui devra permettre de délimiter un univers d'actions sous-évaluées par les marchés boursiers au regard de la valeur intrinsèque qu'elles représentent.</p> <p>Cette stratégie a pour objectif de concentrer ses investissements sur un nombre de secteurs limités, identifiés comme porteurs de croissance et axés principalement sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'environnement • l'énergie ; • la sécurité, • le domaine de la santé et de la prévoyance ainsi qu'aux besoins sanitaires des pays émergents. • Les nouvelles technologies liées aux nouveaux modes de consommation et de distribution (achats sur internet...) 	<p>Afin de réaliser l'objectif de gestion, il suit une politique de gestion sélective et opportuniste qui repose sur une analyse fondamentale, réalisée par la société de gestion, de sociétés performantes (structure bilancielle, retour sur capitaux propres, cash-flow, qualité des dirigeants...) qui permettra de délimiter un univers d'actions sous-évaluées par les marchés boursiers au regard de la valeur intrinsèque et des perspectives de croissance qu'elles représentent.</p> <p>Le cumul des expositions peut atteindre 125% de l'actif dans des conditions de marché jugées favorables par le gérant.</p> <p>Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif de l'OPCVM.</p>
Exposition en actions	<p>Le FCP est exposé principalement en actions de grandes ou moyennes capitalisations des pays de la Communauté Européenne.</p> <p>Il s'expose au risque actions dans une fourchette comprise entre 60% et 125% de son actif global.</p> <p>L'exposition aux petites capitalisations est limitée à 25% de l'actif net de l'OPCVM,</p> <p>L'exposition aux actions des pays hors zone des pays de la Communauté européenne est limitée à 10%.</p> <p>Il s'autorise à s'exposer jusqu'à 20% de son actif sur les marchés actions émergents.</p>	<p>► de 60% à 125% sur les marchés d'actions de toutes tailles de capitalisation, de tous secteurs, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 60% minimum sur les marchés d'actions des pays de l'Union Européenne, • de 0% à 10% sur les marchés d'actions de pays hors Union Européenne, <p>► de 0% à 25 % aux marchés des actions de petite capitalisation,</p> <p>► de 0% à 20% sur les marchés émergents.</p>
Exposition en instruments de taux	<p>Pour le solde, dans un but de diversification et de protection de l'actif, le FCP peut être exposé aux marchés des produits des taux à hauteur de 40%,</p>	<p>► de 0% à 40% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé de toutes notations ou non notés d'émetteur de toutes zones géographiques,</p> <p>► de 0% à 20% sur le marché des obligations</p>

TRANSATLANTIQUE GESTION

A MEMBER OF CIC PRIVATE BANKING

dont 20% maximum en obligations convertibles. convertibles.

Sensibilité aux taux d'intérêt de la poche taux	Non précisé	L'OPCVM est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 0 et +7.
Titres de créances « high yield » (spéculatifs) de notation inférieure à BBB- ou A3/P3 à l'émission ou en cours de vie	Non précisé	► de 0% à 10% en instruments de taux spéculatifs dits « haut rendement » de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's ou à défaut une notation équivalente ou non notés.
Risque de change	100% maximum	De 0% à 100% au risque de change sur les devises de l'Union Européenne et de 0% à 10% au risque de change sur les devises hors de l'Union Européenne .
OPCVM d'OPCVM	Oui - Inférieur à 50% de l'actif net	Non – Inférieur à 10%
Instruments financiers à terme	Le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré : contrats à terme, options, swaps dans la limite des expositions définies ci-dessus.	Il peut également intervenir sur les contrats financiers à terme fermes ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, et en couverture des devises.

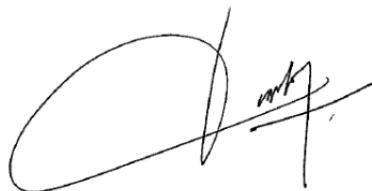
3 – Information :

Nous vous invitons à prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur joint en annexe et à contacter éventuellement votre conseiller habituel.

Le prospectus du FCP « BRONNIART AVENIR » est tenu à votre disposition au siège de TRANSATLANTIQUE GESTION et sera envoyé dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

TRANSATLANTIQUE GESTION - 26, avenue Franklin Roosevelt – 75008 - PARIS

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



François-Xavier **Devulder**
Directeur Général



Philippe-Jean **Péron**
Président

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

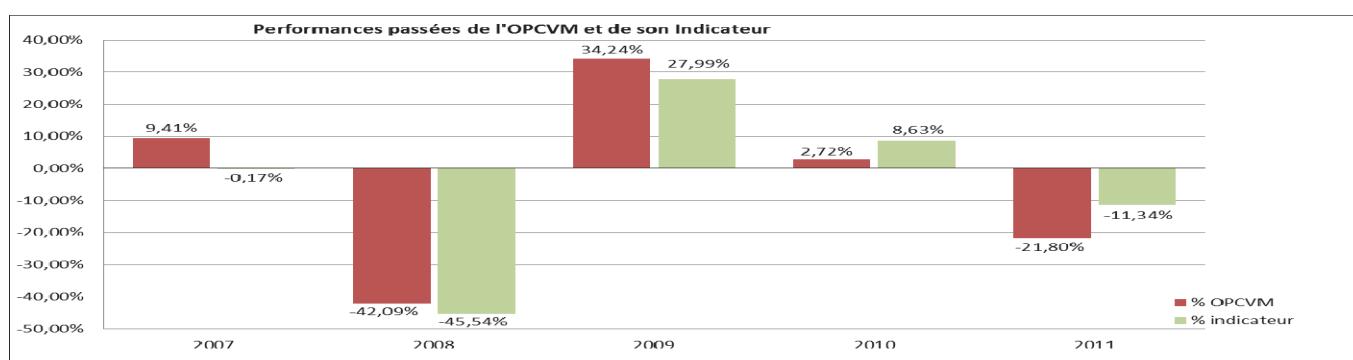
FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2%
FRAIS DE SORTIE	0%
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	4,74% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	Néant

(*) *L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 30/12/2011. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.*

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 7 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.transatlantiquegestion.fr.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSEES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des dividendes, sur les cours de clôture.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 13/01/2006

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Changement d'indicateur de référence au 15/10/2012 pour passer du DJ STOXX EUROPE 600(dividendes non réinvestis) à 75% EUROSTOXX MID + 25% STOXX EUROPE MID 200 (dividendes réinvestis).

Les performances jusqu'en 2011 ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité à partir du 15/10/2012.

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

- CM - CIC ASSET MANAGEMENT - 4, rue Gaillon – 75002 - Paris
- Transatlantique Gestion – 26, avenue Franklin Roosevelt – 75008 Paris

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur www.cmcmc-am.fr et www.transatlantiquegestion.fr

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion.

REGIME FISCAL :

L'OPCVM est éligible au PEA.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

L'OPCVM n'est pas assujetti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de CM-CIC ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS : CM-CIC ASSET MANAGEMENT ou TRANSATLANTIQUE GESTION.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

CM CIC ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17/09/2012.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2%
FRAIS DE SORTIE	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	4,74% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	Néant

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais estimés à la date de création de la part. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 7 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.transatlantiquegestion.fr.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSEES

Les performances seront affichées à la clôture de la première année civile complète, soit à fin 2013.

AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des dividendes, sur les cours de clôture.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 13/01/2006

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Changement d'indicateur de référence au xx/xx/xx pour passer du DJ STOXX EUROPE 600(dividendes non réinvestis) à 75% EUROSTOXX MID + 25% STOXX EUROPE MID 200 (dividendes réinvestis).

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

- CM - CIC ASSET MANAGEMENT - 4, rue Gaillon – 75002 - Paris
- Transatlantique Gestion – 26, avenue Franklin Roosevelt – 75008 Paris

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur www.cmcic-am.fr et www.transatlantiquegestion.fr

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion.

REGIME FISCAL :

L'OPCVM est éligible au PEA.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

L'OPCVM n'est pas assujetti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de CM-CIC ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS : CM-CIC ASSET MANAGEMENT ou TRANSATLANTIQUE GESTION.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

CM CIC ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17/09/2012.

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BRONGNIART AVENIR

Part « I » : FR0010819284

CM-CIC ASSET MANAGEMENT Groupe Crédit Mutuel – CIC

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à son indicateur de référence 75% EUROSTOXX MID + 25% STOXX EUROPE MID 200 sur la durée de placement recommandée.

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis

Il est classé OPCVM « Actions des pays de l'Union Européenne ».

Afin de réaliser l'objectif de gestion, il suit une politique de gestion sélective et opportuniste qui repose sur une analyse fondamentale, réalisée par la société de gestion, de sociétés jugées performantes (structure bilancielle, retour sur capitaux propres, cash-flow, qualité des dirigeants...) qui permettra de délimiter un univers d'actions jugées sous-évaluées par les marchés boursiers au regard de la valeur intrinsèque et des perspectives de croissance qu'elles représentent.

► de 60% à 125% sur les marchés d'actions de toutes tailles de capitalisation, de tous secteurs, dont :

- capitalisation, de toute secteur(s), dont :
 - 60% minimum sur les marchés d'actions des pays de l'Union Européenne,
 - de 0% à 10% sur les marchés d'actions de pays hors Union Européenne
 - de 0% à 25 % aux marchés des actions de petite capitalisation
 - de 0% à 20% sur les marchés émergents

- de 0% à 40% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé de toutes notations ou non notés d'émetteur de toutes zones géographiques, dont :

- de 0% à 10% en instruments de taux spéculatifs dits « haut rendement » de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's ou à défaut une notation équivalente ou non notés.

L'OPCVM est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 0 et +7.

► **de 0% à 20% sur le marché des obligations convertibles**, dont les actions sous-jacentes pourront être de toutes capitalisations, de tous secteurs économiques, de toutes zones géographiques.

- de 0% à 100% au risque de change sur les devises de l'Union Européenne et de 0% à 10% au risque de change sur les devises hors de l'Union Européenne.

Le cumul des expositions peut atteindre 125% de l'actif dans des conditions de marché jugées favorables par le gérant.
Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif de l'OPCVM.

L'OPCVM est investi :

- L'OPCVM est investi :

 - en actions, en titres de créance et instruments du marché monétaire.
 - jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM français ou européens agréés conformément à la Directive 2009/65/CE, ou en OPC autorisés à la commercialisation en France ou en OPC français non conformes, répondant aux 4 critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme fermés ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, et en couverture des devises.
 - dépôts, emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres

Affectation du résultat : Capitalisation des revenus

Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 5 ans.
Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai.

Conditions de souscription et de rachat: Les ordres sont centralisés chaque jour à 12 heures (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée suivant les cours de clôture de Bourse du jour (J).

La valeur liquidative est quotidienne, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A horizontal double-headed arrow spans the width of the page, indicating a spectrum from left to right. The left end is labeled "A risque plus faible," and the right end is labeled "A risque plus élevé." Below the arrow, two columns of text are aligned with it: the left column under "A risque plus faible" describes a "rendement potentiellement plus faible," and the right column under "A risque plus élevé" describes a "rendement potentiellement plus élevé."



Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition forte aux marchés des actions, et en particulier des actions de petite capitalisation, qui compte tenu d'une faible liquidité de ces marchés, peuvent entraîner des variations plus importantes de la valeur liquidative et une volatilité forte donc un profil de risque et de rendement élevé.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des instruments de taux peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Par ailleurs, l'OPCVM peut être exposé au risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (« haut rendement ») ou non notés. Ainsi, l'utilisation de ces titres peut comporter un risque inhérent aux titres dont la notation est basse ou inexistante et peut entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles à la baisse de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à celui de l'évolution des marchés.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2%
FRAIS DE SORTIE	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	3,54% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	Néant

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais estimés à la création de la part. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 7 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.transatlantiquegestion.fr.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSEES

Les performances seront affichées à la clôture de la première année civile complète, soit à fin 2013.

AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des dividendes, sur les cours de clôture.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 13/01/2006

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Changement d'indicateur de référence au xx/xx/xx pour passer du DJ EURO STOXX 600(dividendes non réinvestis) à 75% EUROSTOXX MID + 25% STOXX EUROPE MID 200 (dividendes réinvestis).

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

- CM - CIC ASSET MANAGEMENT - 4, rue Gaillon – 75002 - Paris
- Transatlantique Gestion – 26, avenue Franklin Roosevelt – 75008 Paris

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur www.cmcic-am.fr et www.transatlantiquegestion.fr

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion.

REGIME FISCAL :

L'OPCVM est éligible au PEA.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

L'OPCVM n'est pas assujetti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de CM-CIC ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS : CM-CIC ASSET MANAGEMENT ou TRANSATLANTIQUE GESTION.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

CM CIC ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17/09/2012.